



L'union fait la force !

Lors du CSE du 17 juillet 2025, les élus du CSE ont voté à l'unanimité :

- **Un délit d'entrave et une expertise sur la nouvelle organisation du bassin de Strasbourg**
 - Délit d'entrave pour non-respect des obligations d'information et de consultation des instances représentatives du personnel AVANT communication aux collectifs concernés.
 - Expertise pour un projet qui modifie de façon importante les conditions de travail des **salariés du bassin de Strasbourg mais également de Saverne, Sélestat et Haguenau.**
 - Fermeture de Seyboth et redéploiement forcé de 33 agents CDI, nouveau découpage géographique, nouvelle organisation de la délivrance des services, transformations immobilières sur tous les sites
 - Des répercussions fortes pour les agents, les DE, les entreprises, les partenaires
 - La Direction présente un projet non abouti, des arbitrages sont encore en réflexion au niveau RH, immobilier, organisation, les plans présentés ne sont pas définitifs...
- **Expertise sur le projet de relogement des équipes SE et MRS et de la salle d'exercice de l'agence de Reims Mont d'Arène**

Le projet présenté par la Direction ne mesure pas les impacts sur les conditions de travail, la santé des salariés, la sécurité du personnel et des demandeurs d'emploi.

- **Expertise sur la Plateforme INTECX**

Depuis plusieurs mois, les agents des services IP, Contentieux, 39/49 et 39/95 sont exposés à des risques psychosociaux graves liés à une surcharge de travail persistante, des dysfonctionnements organisationnels, des pressions de la Direction et un manque d'effectif évident.

Malgré les alertes répétées des élus en CSE, aucune mesure préventive efficace n'a été mise en œuvre pour remédier à ces difficultés, qu'il s'agisse de la charge ou de l'organisation du travail, de la pression exercée via les objectifs, ou encore de la répartition des tâches sans accompagnement adéquat.

Les dispositifs de formation et de tutorat demeurent insuffisants, la classification des métiers n'est pas respectée et des milliers de dossiers restent en attente de traitement, nuisant à la qualité du service rendu et générant une forte inquiétude sur l'avenir.

Les actions proposées à ce jour ne permettent ni de prévenir l'ensemble des risques identifiés, ni de garantir des conditions de travail acceptables pour les agents. Elles ne répondent pas au mal-être exprimé dans les 12 fiches de signalement déposées les 10 et 11 juillet derniers.

Devant l'ampleur des risques pour la santé des agents et la dégradation de leurs conditions de travail, les élus du CSE Grand Est n'ont eu d'autre choix que de voter la mise en place d'expertises sur ces trois projets.